

## AVIS DE RADIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE 2026/2027

TOUTE INTERRUPTION DEFINITIVE EN COURS D'ANNÉE DEVRA ÊTRE SIGNALÉE 15 JOURS AVANT LA DATE EFFECTIVE

JE SOUSSIGNÉ(E)

<b>NOM</b>		<b>PRÉNOM</b>	
<b>ADRESSE POSTALE PRÉCISE</b>			
<b>ADRESSE MAIL</b>			
<b>NUMÉRO PORTABLE</b>			

SOLLICITE LA RADIATION DE L'ENFANT

<b>NOM ÉLÈVE</b>		<b>PRÉNOM ÉLÈVE</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE ET LIEU DE NAISSANCE</b>			
<b>CLASSE</b>	<b>MATERNELLE</b> <b>PRIMAIRE</b>	<input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2	

A COMPTER DU

/ / 202

*JE DÉCLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET EN AVOIR ACCEPTÉ LE CONTENU ET M'ENGAGE À RÉGLER LES REPAS PRIS JUSQU'AU JOUR DE LA RADIATION, AUPRÈS DE LA TRÉSORERIE DE MOISSAC, LE MONTANT DU TITRE DE RECETTES QUI ME SERA ADRESSÉ EN FIN DE TRIMESTRE ET QUI SERA CALCULÉ EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL SUR LA BASE DU TARIF ACTUELLEMENT EN VIGUEUR. LE TARIF POURRA ÊTRE ACTUALISÉ À TOUT MOMENT.*

*LES ARRÊTS DE LA CANTINE SONT DE LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE QUI DOIT ÊTRE PRÉVENU 15 JOURS AVANT LA DATE EFFECTIVE DE LA RADIATION. POUR TOUT ARRÊT DE CANTINE NON SIGNALÉ AU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE, LES REPAS PRÉPARÉS SERONT FACTURÉS.*

A LA FRANÇAISE, LE

SIGNATURE :